

Banque fédérale de développement—Loi

nement a recours pour assurer les crédits nécessaires aux industriels et manufacturiers de notre pays.

Le bill C-20 donnera au gouvernement une latitude maximale. Il lui donnera plus qu'elle n'a besoin. Le capital de base sera augmenté de 275 millions de dollars. Dans mon intervention dans le débat de deuxième lecture, j'avais dit pouvoir concevoir la nécessité d'une augmentation de 205 millions. Je pourrais même accepter une augmentation de 275 millions, mais le gouvernement nous demande par dessus le marché d'accroître de 10 à 12 le coefficient du passif par rapport au capital, et même à 15 avec l'approbation du gouverneur en conseil. Je suis encore d'avis que cela n'est pas nécessaire et que c'est leur donner une latitude excessive. Si j'avais été présent aux séances du comité, j'aurais certainement insisté pour proposer un amendement à l'étape du rapport du bill à la Chambre. Je n'en ai cependant pas eu la possibilité car je suis rentré de la côte ouest il y a quelques heures à peine cet après-midi.

J'aimerais en revenir à une des questions posées au président de la Banque qui comparaisait devant le comité. On lui a demandé:

... prévoyez-vous tirer des capitaux du Fonds du revenu consolidé du Canada?

Le président de la Banque fit la réponse suivante:

Monsieur le ministre, monsieur le Président, de toute évidence, il m'est impossible de répondre à cette question, comme vous le comprendrez sûrement, je viens de vous faire part du point de vue de la Banque et il incombe au gouvernement de décider si notre rapport d'endettement devrait être de sept à un ou de dix à un...

Autrement dit, à la séance du comité le président de la Banque n'a pas pu répondre quand on lui a demandé tout simplement si le gouvernement puiserait dans le Fonds du revenu consolidé. Depuis que j'ai reçu les épreuves, à environ 6 h 15, ce soir, j'ai parcouru environ les deux tiers des délibérations du comité et je n'y ai pas trouvé plus de réponses à mes questions que je n'en ai eues au cours du débat de deuxième lecture.

En permettant que ce bill franchisse l'étape de la troisième lecture, nous accorderions au ministre et à la Banque fédérale de développement une marge de manœuvre excessive sans que le gouvernement ait répondu à des questions essentielles et fondamentales. Je pense encore que la hausse de 275 millions ajoutée aux 200 millions existants est suffisante et que le rapport d'endettement aurait dû demeurer de dix à un. Le ministre me répondra que le bill prévoit un plafond de 3.2 milliards. J'avertis les députés qu'il serait très facile d'apporter à un moment donné une modification supplémentaire au bill, même avant que l'examen ne soit terminé. La Banque échapperait alors à tout contrôle. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le rapport d'endettement doit passer de dix à 12 avec les nouveaux capitaux que la Banque a obtenus. J'avais cru comprendre que ces capitaux compenseraient la dette et qu'il ne serait pas nécessaire de puiser dans le Fonds du revenu consolidé. Je constate maintenant, d'après les délibérations du comité, qu'on n'a même pas répondu à cette question.

Je regrette de ne pas avoir assisté aux audiences du comité. Je m'en excuse auprès de mes collègues de ce côté-ci. Néanmoins, un député ne peut être partout à la fois et s'il se trouve à 2,800 milles du Parlement, il ne peut pas être ici quand on a

besoin de lui sur la côte ouest. J'aurais souhaité que ce bill n'aille pas aussi loin et que le coefficient ne passe pas de dix à douze. En ce qui concerne l'augmentation de capital de 275 millions, pour les 200 premiers millions, je ne vois aucune objection. Les 75 millions supplémentaires devraient sans doute constituer toute la marge de manœuvre dont la banque et le gouvernement ont besoin. Néanmoins, c'est maintenant de l'histoire ancienne. La Banque a besoin de cet argent, tout comme la petite entreprise. Je suis sûr qu'il sera bien administré, car je fais totalement confiance au président et aux principaux dirigeants de la banque. Nous allons simplement suivre la situation de près. Nous appuierons ce bill en troisième lecture.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour exprimer certaines réserves que m'inspire le bill. A certains égards, il ne s'agit là que d'une mesure de gestion interne, mais je ne crois pas qu'elle résoudra les problèmes auxquels un nombre croissant d'hommes d'affaires canadiens, surtout dans le secteur de la petite entreprise, seront confrontés dans les quelques prochaines années.

Les statistiques nous révèlent déjà que le taux de faillites dans le secteur des affaires a énormément augmenté depuis le début de l'année. De janvier à la fin d'avril, il y a eu plus de 2,273 faillites au Canada représentant un passif total de près de 233 millions de dollars. Ce sont très souvent des entreprises familiales bâties au prix d'efforts considérables et qui ont englouti les économies de toute une vie. Il est malheureux que notre système économique ne favorise la création d'une multitude de petites entreprises dans les périodes d'expansion, que pour mieux les anéantir en période de contraction. Il est de fait que nous traversons une période de crise où les placements et les économies des familles sont réduits à zéro. Je ne pense pas que les modifications à l'étude changent rien à rien. Ce n'est pas cela qui va enrayer la vague de faillites. Je pense même qu'au contraire leur nombre va augmenter cette année.

● (2020)

Ce ne sont pas ces modifications qui vont enrayer la tendance à la concentration économique qui se manifeste dans le pays depuis des décennies. Elles seront sans effet à cet égard. On nous accuse toujours, bien sûr, à droite et en face, d'être contre les entreprises, et spécialement les petites entreprises. Nous avons répété à la Chambre que cela est faux. Notre parti se porte résolument à la défense de ce secteur de l'économie qui fait travailler plus de 30 p. 100 de la population active, c'est-à-dire des petits hommes d'affaires qui emploient moins de 200 personnes.

Nous avons toujours condamné le type de concentration économique qui se poursuit au Canada et qui faisait qu'en 1978, par exemple, compte non tenu du domaine financier, il y avait moins de 2 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes appartenant à des étrangers, mais ces 2 p. 100 s'attribuaient près de 50 p. 100 de l'ensemble des bénéfices réalisés dans le pays. Voilà le genre de contrôle et de domination par l'étranger qui continue de détruire nos petites entreprises, et voilà pourquoi nous avons un des plus forts taux de faillites de tous les pays du monde.